

Edito du président

Le 6 février, la CNDP accueillait le 3e atelier du projet « Garantir la concertation », piloté par l'Institut de la Concertation. Son objectif est de mutualiser les réflexions sur le rôle des garants dans les processus de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le recours à des garants est une pratique que la CNDP a contribué à développer depuis sa création. Les lois Démocratie de proximité et Grenelle 2 ont instauré les fonctions de garants d'une part dans les concertations recommandées au maître d'ouvrage et d'autre part dans les concertations post-débat public, ce qui a conduit la Commission à préciser leurs rôles dans chacune de ces situations.

Il faut cependant aller plus loin dans la définition des missions qui leur sont confiées. C'est ce que la CNDP fera dans une version prochaine de ses cahiers méthodologiques, notamment suite au travail mené par le comité de pilotage du projet « Garantir la concertation ».

Cet objectif s'inscrit plus largement dans le cadre des « 21 chantiers de la CNDP » lancés en novembre 2013, et qui constituent sa feuille de route pour les années à venir.



Christian LEYRIT,
Président de la CNDP

L'ACTUALITÉ DE LA CNDP

Projet « Garantir la concertation »

Retrouvez toute l'information sur ce projet sur le [site de l'Institut de la Concertation](#)

Convention de partenariat avec le GIS « Participation du public, décision, démocratie participative »

La CNDP a renouvelé sa participation au Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Participation du public, décision, démocratie participative. Elle contribue ainsi à l'effort de recherche mené par le GIS, qui regroupe 56 laboratoires ou équipes de recherche. La nouvelle convention constitutive du GIS, hébergée par le CNRS, a pour objet de rapprocher les questionnements des chercheurs de ceux des praticiens sur la participation du public aux processus décisionnels et la démocratie participative. Plus



Les débats en cours



Saisine non recevable : Lien rapide Lille métropole - Bassin minier

Le 15 janvier 2014, la CNDP a été saisie par le Conseil régional du Nord-Pas de Calais sur le projet de lien rapide ferroviaire entre la métropole lilloise et le bassin minier du Nord-Pas de Calais. Avec un coût estimé supérieur à 1 milliard d'euros, ce projet entre dans la catégorie des projets faisant l'objet d'une saisine obligatoire de la CNDP.

Toutefois, la construction de lignes nouvelles ne fait pas partie à l'heure actuelle des compétences régionales. Aussi, par [décision du 5 mars 2014](#), la Commission a statué qu'en l'état actuel du droit la région Nord-Pas de Calais ne pouvait être reconnue ni comme maître d'ouvrage du projet, ni comme « personne publique responsable du projet ». Elle a donc rejeté la saisine du Conseil régional du Nord-Pas de Calais.



Les suites des débats publics



Développement du port de Brest Bretagne

Ce projet porté par la région Bretagne a pour objectif de stabiliser le polder du port de commerce de Brest afin d'optimiser 40 hectares de terrains aménageables, et de draguer ce port pour permettre l'acheminement des navires de plus gros gabarit. En 2012, la CNDP a recommandé à la région Bretagne de mener une concertation sur ce projet et a nommé un garant pour l'accompagner dans cette démarche. Cette concertation s'est tenue du 28 juin au 28 novembre 2012. La mise en oeuvre des observations issues de la concertation ayant entraîné une élévation du coût du projet, ce dernier a dépassé le seuil obligatoire à partir duquel la CNDP doit être saisie par le maître d'ouvrage. Le Conseil régional de Bretagne a donc sollicité l'avis de la CNDP sur les suites à donner à la participation du public.

Considérant que le projet n'avait pas fait l'objet de modification substantielle, la CNDP a [décidé le 5 mars 2014](#) qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat public ou une nouvelle concertation sur ce projet.



Les futurs débats et concertations

Port Seine Métropole

Après avoir décidé d'organiser un débat public sur ce projet de plateforme multimodale située à la confluence de la Seine et de l'Oise, la CNDP a [nommé les membres de la commission particulière](#) chargé d'animer le débat. Sur proposition de son président Michel GAILLARD, 4



personnes ont été nommées : Anne-Marie CHARVET, Bruno de TREMIOLLES, Jacques ROUDIER, Lucie DEMONDION.



Lignes nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire

La CNDP a décidé d'organiser un débat public sur ce projet de nouvelles sections de lignes ferroviaires entre Rennes-Brest, Rennes-Quimper et Rennes-Nantes. [Le 5 mars 2014, elle a nommé les 6 membres de la commission particulière](#) qui animera ce débat, présidée par Olivier GUERIN. Il s'agit de : Marie-Françoise SEVRAIN, Michel MORIN, Martine PATTOU, Alain RADUREAU, Dominique SIMON et Paola OROZCO-SOÜEL



PUBLICATIONS - MANIFESTATIONS



Publications, Vidéos

▶ Les [vidéos des 15 ans des Labels Villes Internet](#) sont en ligne. Retrouvez les interventions de Laurence MONNOYER-SMITH, vice-présidente de la CNDP, sur le thème « Démocratie ouverte, citoyenneté active et communication publique » et « Pour un débat public innovant : présentation de DébatLab ».

Laurence MONNOYER-SMITH y expose les projets de la CNDP pour faire évoluer les méthodologies du débat public et diversifier les modes d'expression du public.

▶ L'association Décider ensemble a publié une analyse des pratiques de la concertation dans le cadre de la construction du Grand Paris. Ce travail consiste en une [note de cadrage](#) assortie de [7 propositions](#) « pour améliorer les pratiques de concertation du Grand Paris ».

▶ Le 25 mars 2014, le Conseil économique, sociale et environnemental (CESE) a adopté l'avis « [Concertation entre parties prenantes et développement économique](#) » présenté



Manifestations, Congrès

▶ La CNDP organise un colloque international les **16 et 17 juin 2014** à la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris La Villette :

LE CITOYEN ET LA DÉCISION PUBLIQUE - Enjeux de légitimité et d'efficacité

Ce colloque est placé sous le haut patronage de Monsieur François HOLLANDE, Président de la République.

Avec la participation de hauts responsables (français et étrangers) politiques, économiques, sociaux et associatifs, d'universitaires et de citoyens. [Consultez notre programme provisoire.](#)

▶ Christian LEYRIT, président de la CNDP, est intervenu le 4 mars lors du [séminaire d'information sur le débat public en santé](#) organisé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé. Le [programme et les supports de présentation des intervenants](#) sont en ligne.

▶ Le 14 mars, Christian LEYRIT a

par les rapporteuses Laurence HÉZARD et Brigitte FARGEVIELLE pour la section des activités économiques.

▶ L'appel à candidatures du cycle national 2014/2015 de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST), « Temps des sciences, trajectoires des sociétés », est ouvert jusqu'au 16 mai 2014. L'IHEST forme chaque année un panel de responsables de haut niveau, scientifiques ou non, issus de secteurs d'activité divers.

▶ Le nouveau numéro de la revue **Urbanisme** comporte un dossier intitulé « Participation ou empowerment ? » avec, entre autre, une enquête sur l'habitat participatif.

participé à l'émission de France Culture intitulée « Déchets nucléaires : le débat public est-il enterré ? ».

▶ Le 15 avril, Christian LEYRIT sera auditionné par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, sur le bilan du débat public CIGEO et les 21 chantiers de la CNDP.

▶ La Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE) tiendra son 5^e congrès les 24 et 25 avril à Marseille et en Provence, sur le thème « Quels progrès pour la participation du public ? ». Christian LEYRIT participera à cet événement.

Crédits photos : Fotolia.com

ÉDITION

Directeur de la publication : Christian LEYRIT, président de la CNDP

La loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès de la CNDP. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être communiquées à des tiers dans le strict cadre des missions de l'Établissement.

Suivez-nous



S'abonner à la lettre d'information



Copyright© 2014 CNDP, Tous droits réservés.

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit à la liste de diffusion de la CNDP.

Si vous souhaitez vous désabonner, [cliquez ici](#)

Commission nationale du débat public
244, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France